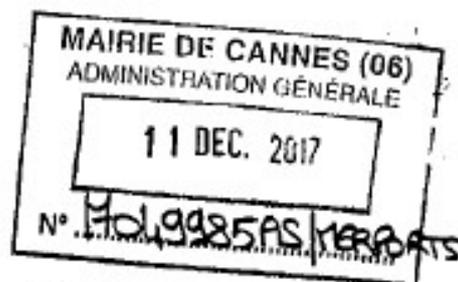


0234



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES



LE PREFET

Nice, le 07 DEC. 2017

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Submersion marine – Amélioration de la connaissance des niveaux marins sur le littoral maralpin

P.J : dossier de porter à connaissance (PAC)

Des porter à connaissance (PAC) qualifiant les aléas de submersion marine sur le territoire à risque important (TRI) de Mandelieu-Cannes-Nice, défini par l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n°13-416 bis du 20 décembre 2013, ont été diffusés le 23 janvier 2015.

Les services de l'État ont engagé une étude complémentaire pour affiner la compréhension des dynamiques de submersion et prendre en compte les spécificités locales sur les côtes rocheuses régionales de Cassis (13) à Menton (06). Cette étude intitulée « *Caractérisation de l'aléa submersion marine sur le périmètre régional Provence-Alpes-Côte d'Azur* » est disponible sur le site de l'Observatoire régional des risques majeurs (ORRM) sous l'url :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-regional-des-risques-majeurs-r1484.html>.

Les résultats de cette étude caractérisent les niveaux marins de référence sur trois entités homogènes : les zones portuaires, les falaises et les plages.

En application des articles L.132-2 et R.132-1 du code de l'urbanisme, je suis officiellement amené à porter à votre connaissance les niveaux marins de référence qui concernent votre territoire.

Cette nouvelle connaissance se substitue aux PAC du 23 janvier 2015.

Ainsi, j'attire votre attention sur la nécessité de vous référer aux documents joints, pour l'élaboration des documents d'urbanisme et la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ils permettront de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme par l'application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
[Signature]

Georges-François LE GALL

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes – Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CADAM -Mettre le service- 147, Boulevard du Mercantour – 06286 NICE CEDEX 3